


# Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2006/2150(INI)
Procédure terminée	
Accord CE/Syrie: négociations en vue d'un accord euro-méditerranéen d'association	
Sujet 6.40.05.04 Relations avec les pays du Machrek	
Zone géographique Syrie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		18/01/2005
	Commission pour avis	PSE <a href="#">DE KEYSER Véronique</a>	
	<b>INTA</b> Commerce international	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
18/06/2006	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">B6-0373/2006</a>	Résumé
06/07/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/10/2006	Vote en commission		Résumé
11/10/2006	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0334/2006</a>	
25/10/2006	Débat en plénière		
26/10/2006	Résultat du vote au parlement		
26/10/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0459/2006</a>	Résumé
26/10/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2150(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/38255

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">B6-0373/2006</a>	19/06/2006	EP	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE376.327</a>	23/06/2006	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE378.695</a>	21/09/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0334/2006</a>	11/10/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0459/2006</a>	26/10/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)5316-2	23/11/2006	EC	

## Accord CE/Syrie: négociations en vue d'un accord euro-méditerranéen d'association

Mme Véronique DE KEYSER (PSE, B) a déposé une proposition de recommandation à l'intention du Conseil conformément à l'article 114, paragraphe 1 du règlement intérieur du Parlement, portant sur les négociations relatives à un accord euro-méditerranéen d'association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Syrie, d'autre part.

Dans sa proposition de recommandation, Mme De KEYSER invite le Conseil à intensifier ses initiatives en vue de la signature de cet accord et à tenir compte des recommandations spécifiques suivantes :

- respecter le fait que, si le projet d'accord UE-Syrie est calqué sur les autres accords d'association euro-méditerranéen en vigueur, il contient néanmoins des dispositions nouvelles portant sur des domaines tels que la non-prolifération des armes, la lutte contre le terrorisme, la réduction des tarifs douaniers et le droit d'établissement, qui rendent les négociations plus complexes ;
- prendre en considération des signaux politiques émanant du 10<sup>ème</sup> congrès régional du parti BAAS, dont le plus visible est le renouvellement et le rajeunissement de l'équipe dirigeante syrienne ;
- agir auprès du gouvernement syrien pour qu'il lève l'état d'urgence, ce qui permettrait de contribuer au développement de l'État de droit, tout en respectant l'esprit de l'article 2 de l'accord.

Parallèlement, la proposition de recommandation attire l'attention sur le fait que la Syrie est actuellement en phase de transition sur le plan démocratique, ce qui pourrait l'amener à un plus grand respect des droits de l'homme. Elle insiste également sur le fait que l'élément clé pour permettre la signature et la ratification définitive de cet accord reste les conclusions de la commission d'enquête internationale indépendante sur la mort de l'ancien 1<sup>er</sup> Ministre libanais Rafic HARIRI.

## Accord CE/Syrie: négociations en vue d'un accord euro-méditerranéen d'association

La commission a adopté le rapport d'initiative de Véronique DE KEYSER (PSE, BE) contenant la recommandation du Parlement européen au Conseil relative à la conclusion d'un accord euro-méditerranéen d'association UE-Syrie.

Bien que convaincue que l'accord d'association pourrait donner un «élan décisif» aux réformes politiques, économiques et sociales nécessaires à l'amélioration de la situation de la Syrie, la commission réaffirme toutefois que le respect des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés civiles sont des préalables nécessaires, et qu'il convient à cet effet de s'assurer qu'un mécanisme de contrôle efficace soit inclus dans la clause «droits de l'homme» de l'accord. Le rapport demande notamment un respect accru des minorités ethniques et réaffirme la nécessité de préserver la liberté de religion.

Les députés européens estiment que l'ancrage solide de la Syrie dans le partenariat euro-méditerranéen renforcera ses relations avec les États membres de l'Union européenne et ses partenaires du Sud de la Méditerranée et facilitera le processus de paix au Moyen-Orient. La commission invite le Conseil à renforcer ses initiatives «en vue du renforcement de la coopération entre l'UE et la Syrie et, en fin de compte, de la signature de cet accord», en tenant compte d'un certain nombre de recommandations consistant notamment à :

- inviter le gouvernement syrien à adopter des mesures dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme en vue de respecter le droit international en matière de droits de l'homme eu égard au respect de la liberté d'expression, à la protection des défenseurs des droits de l'homme, à la prévention et à la lutte contre la torture et à l'abolition de la peine de mort;
- adresser des «vives inquiétudes» au gouvernement syrien sur l'absence d'évolution dans des dossiers comme p.ex. l'ouverture au multipartisme, et appeler la Syrie à respecter ses engagements dans le cadre du processus de Barcelone et à lever immédiatement l'état d'urgence;
- demander au gouvernement syrien de faire le point sur l'état d'avancement du respect des droits de minorités, religieuses ou autres, et de ceux des Kurdes en particulier;
- inviter la Syrie à respecter la souveraineté du Liban, à s'abstenir d'interférer dans ses affaires intérieures, à établir des relations diplomatiques formelles avec le Liban et à arrêter de soutenir le Hezbollah;
- faire valoir auprès de la Syrie «l'importance de son rôle potentiel au Proche-Orient et au Moyen-Orient», en vue d'une résolution pacifique des conflits de la région.

Enfin, le rapport demande au Conseil d'envisager «des incitations et des allocations supplémentaires pour la Syrie, allant au-delà de celles

accordées au titre de l'accord d'association, afin d'encourager la Syrie à revoir sa politique étrangère actuelle et son alignement régional de manière à aider à promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité régionales et, en particulier, la reconnaissance du droit à l'existence de l'État d'Israël, ainsi que son soutien aux progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient».

## Accord CE/Syrie: négociations en vue d'un accord euro-méditerranéen d'association

---

En adoptant par 453 voix pour, 11 contre et 15 abstentions le rapport d'initiative de Mme Véronique de KEYSER (PSE, BE), le Parlement européen se rallie très largement de la position de sa commission des Affaires étrangères et se dit convaincu que l'accord euro-méditerranéen d'association avec la Syrie sera l'occasion de donner un élan décisif aux réformes politiques, économiques et sociales destinées à améliorer la situation du pays.

Le Parlement indique toutefois que le respect des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés civiles devrait être un préalable et qu'il faudra s'assurer de l'application efficace de la clause "droits de l'homme" de l'accord via un mécanisme effectif de contrôle ainsi que du respect des dispositions relatives aux minorités ethniques et à la liberté de culte.

Ce faisant, le Parlement estime que l'ancrage de la Syrie dans le partenariat euro-méditerranéen renforcera ses relations avec l'UE et avec ses partenaires du Sud de la Méditerranée. Cela pourrait également faciliter le processus de paix au Moyen-Orient. Il invite donc le Conseil à renforcer ses initiatives en vue du renforcement de la coopération UE/Syrie et à signer l'accord en tenant compte des recommandations suivantes:

- appui européen aux actions du gouvernement syrien en vue de l'établissement d'un régime démocratique;
  - respect par la Syrie de la souveraineté du Liban et non-interférence dans ses affaires intérieures (le PE demande en particulier que la Syrie cesse d'approvisionner ce pays en armes et cesse de poursuivre sa politique de réarmement du Hezbollah) et amélioration du Processus de paix débouchant sur un règlement global de la question du Golan;
  - prise en considération des délibérations du 10<sup>ème</sup> congrès du parti Baath et notamment du changement d'équipe dirigeante;
  - adoption par la Syrie de dispositions nouvelles et résolues dans le domaine du respect de la démocratie et des droits de l'homme (notamment, lutte contre la torture, abolition de la peine de mort, respect du droit d'association). Le Parlement s'inquiète notamment de l'absence d'évolution en matière de multipartisme ou du maintien de l'état d'urgence ;
  - à la faveur d'un amendement Verts/ALE, prise en compte de la situation catastrophique de certains prisonniers de conscience ou activistes pacifistes soumis à la torture. Le Parlement demande qu'ils bénéficient d'un accès rapide et illimité à leurs avocats, médecins et familles et attend de la Syrie qu'elle coopère avec le Liban pour obtenir des résultats concrets sur les cas de disparitions de ressortissants syriens et libanais, dans le cadre de la commission d'enquête commune créée à cet effet;
  - arrêt de la vague d'arrestations faisant suite à la déclaration "Beyrouth-Damas, Damas-Beyrouth", au cours de laquelle des intellectuels et des défenseurs des droits de l'homme syriens et libanais se sont exprimés pour la 1<sup>ère</sup> fois et arrêt des répressions vis-à-vis des minorités Kurdes ;
  - relance effective du processus de Paix en associant pleinement la Syrie aux débats dans le cadre d'un dialogue renforcé et respect intégral de toutes les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies ;
  - collaboration effective à la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sur les suites de l'assassinat de Rafiq Hariri et mise en conformité avec les résolutions de l'ONU destinées à délimiter la frontière libano-syrienne et à clarifier le statut final de la région des **f e r m e s** **d e** **S h e b a a**.
- Le Parlement en appelle encore à la Syrie en vue de retirer ses troupes des territoires libanais et d'établir des relations diplomatiques formelles avec le Liban. Ce pays doit également s'expliquer sur sa position en matière de non-prolifération d'armes ou de soutien au terrorisme d'Al Quaida. Le Parlement déplore encore la conclusion d'un accord militaire avec l'Iran ainsi que son soutien aux groupes palestiniens du Hamas et du Jihad islamique.

Parallèlement, le Parlement invite la Syrie à améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens parqués sur son territoire et à libérer Yacoub Hanna Shamoun, un chrétien assyrien incarcéré depuis plus de 20 ans sans procès.

Il demande enfin à l'Union d'envisager des incitations et des allocations supplémentaires pour la Syrie, allant au-delà de celles prévues au titre de l'accord d'association, afin d'encourager ce pays à revoir sa politique étrangère et à promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité régionales et à reconnaître le droit à l'existence de l'État d'Israël.